

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Garoussi Inc.		Date d'inspection Le 04 mars 2026	
Nom de l'établissement Le Garoussi		Numéro de permis 340000	
Adresse 101 Gross Avenue Moncton NB E1C 7H3		Numéro de téléphone (506) 858-0185	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 44	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	27 janv. 2026	04 mars 2026
Commentaires: Au moment de l'inspection de suivi, un échantillon de 8 dossiers a été vérifié. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de suivi. La lacune est maintenant conforme. En outre, la MAQ vérifie d'autres éléments: - Les espaces de rangement - L'espace de changement de couche - La santé - Les documents requis pour administrer les médicaments - Le ratio enfants-personnel - La routine quotidienne - Les salles de bains Au moment de l'inspection, les enfants jouent librement à l'intérieur. La MAQ visite pendant une journée du congé de mars.
--

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 04 mars 2026

Date

original signé par
Stéphanie Power

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"